



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2024 - N° 2024/51

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date affichage : 24 mai 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : Contrat de dératization sur différents sites de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat de dératization ECOLAB qui concerne les sites suivants :

- cantine scolaire, ses abords et la chaufferie,
- ruisseau du font Croze,
- abords du gymnase jusqu'au podium,
- chaufferie gymnase,
- chafferie ancienne piscine,
- chafferie salle polyvalente.

Arrive à échéance au 31 juillet 2024.

Une mise en concurrence s'est déroulée au cours du premier semestre 2024 et la société DCG DERATISATION de Saint-Christophe-De-Double (33230) propose un contrat pour un tarif HT de 860,00€ soit TTC un montant de 1 032,00€ (montant inférieur à la société ECOLAB pour les mêmes prestations).

Ce nouveau contrat prend effet au 1^{er} août 2024 pour une durée d'une année (tacite reconduction).

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- **D'accepter** le contrat de dératization de la société DCG DERATISATION située à Saint-Christophe-De-Double (33230) pour un montant HT de 860,00€ soit un montant TTC de 1 032,00€,
- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce contrat et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

